



Divorce et abus de confiance ?

Par **doms**, le **08/11/2013** à **01:30**

Bonjour,

Je suis actuellement en séparation avec mon mari qui est tunisien. Nous sommes mariés depuis 3 ans. Il a eu sa carte de séjour de 10 ans après nos 2 ans de mariage. Maintenant, il a beaucoup changé avec moi, ce n'est plus le même homme qu'il a 2 ans en arrière. Nous avons décidé de divorcer après plusieurs disputes concernant son comportement envers moi qui a changé depuis l'arrivée de sa carte de séjour.

J'aimerais savoir quelles démarches dois-je faire et si il peut être puni pour abus de confiance et de faiblesse ? Que dois je faire ?

[fluo]Merci de vos réponses.[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **08/11/2013** à **08:39**

Bonjour, il est extrêmement difficile de prouver l'abus de confiance, cordialement

Par **moisse**, le **08/11/2013** à **09:15**

Bonjour,

Vous devriez rechercher l'appui d'association de lutte contre le "mariage gris" dont vous êtes probablement la victime.

Par **sheryne77**, le **08/11/2013 à 18:21**

bonsoir doms

tout d'abord armez vous de courage et ne perdez pas confiance en vous et vos capacités car c'est la première chose qu'il va faire et vous toucher moralement
je vous conseille de contacter ANVI au 04/66/88/35/38 il vous conseillera sur le mariage gris qui concerne l'abus dans le mariage à but migratoire
vous pouvez aussi contacter la permanence de la délégation des droits des femmes la plus proche de votre ville
je vis le même problème bonne chance

Par **doms**, le **08/11/2013 à 22:07**

Merci d'avoir répondu oui je suis très mal mais je prend mon courage à demain et je continue de vivre comme je peux dans l'espoir qu'il soit puni par la loi

Par **bruyere17**, le **11/11/2013 à 18:57**

Bonsoir

La première chose à faire ... Si vous pensez être victime d'un mariage gris ... Et ça m'en a tout l'air ... C'est d'aller à la Préfecture de Police de votre ville ... En expliquant la situation ... Et donc d'annuler le mariage ... Vous avez 4 ans pour la Préfecture de Police ... 5 ans de mariage pour écrire au Procureur de la République de votre ville ... Avec des témoignages écrits à la main ... Feuille blanche ... Et un exemplaire d'attestation que vous donnera votre avocat ... Ne prenez pas un avocat en commun ... Si vous divorcez ... Ne faites surtout pas la bêtise de divorcer à l'amiable ... Vous ne pourriez rien faire au niveau de La Carte de Résident de dix ans de votre mari ... Mettez abus de confiance ... Mariage frauduleux ... S'il vous a tapé ... A mettre aussi dans le motif ...

Par **doms**, le **11/11/2013 à 19:04**

Merci pour les msg

Par **bruyere17**, le **11/11/2013 à 20:09**

Et si l'annulation n'est pas possible ... Ce qui m'étonnerait ... Faites un divorce pour faute ... (Pour celle qui ont plus de 5 ans de mariage ... Si votre pseudo mari n'a pas déjà déposé une demande de divorce ... Faites une Assignation d'annulation de mariage en parallèle un

divorce pour faute ... Choisissez un avocat qui connaît les mariages gris ... Sinon il ou elle vous diras que vous êtes complice de ce mariage ... Même chose, surtout pas de divorce à l'amiable ... Devant le JAF dites que vous refusez le divorce voir même que vous le rejetez si votre mari vous a forcé à signer ... Déballez auprès du JAF que vous avez été manipulé ... Si c'est pour un divorce amiable

Par **sheryne77**, le **11/11/2013 à 22:15**

bonsoir bruyere17

je suis dans la même situation pourriez vous me donner la suite de vos démarches et si cela a abouti
de quelle nationalité est le votre
moi j'ai demandé le divorce pour faute et j'ai écrit au procureur pour mariage frauduleux mais j'attends toujours
je m'excuse pour les questions mais j'angoisse et c'est logique merci pour vos témoignages et merci aux bénévoles

Par **doms**, le **12/11/2013 à 02:34**

Oui
moi je suis française j'ai toujours cru en lui et j'ai découvert le trou noir en voyant le changement après 2 ans
J'ai peur de faire ces démarches peur de sa réaction mais j'ai pas le choix
sa reste dure de ce dire que après 3 ans je dois repartir à zéro.

Par **moisse**, le **12/11/2013 à 07:56**

Bonjour,
[citation]La première chose à faire ... Si vous pensez être victime d'un mariage gris ... Et ça m'en a tout l'air ... C'est d'aller à la Préfecture de Police de votre ville ... [/citation]
Sauf que des préfecture de police, il n'en existe qu'à Paris et depuis peu à Marseille.
Et quand on connaît la taille de ces établissements, il ne va pas être facile d'identifier l'interlocuteur compétent.
La première chose à faire est de contacter une association - ANVI AVIDEM... - qui en outre fournira les coordonnées d'un avocat rompu dans le domaine.

Par **aicha29**, le **13/11/2013 à 10:15**

Bonjour,
Quel est le délai pour que la mention "divorce" soit apposée sur mes actes d'état civil? est-ce rapide?

Merci,

Pour répondre à Doms, tu n'as vraiment rien vu durant ces 2 années de vie commune? avec le recul, y-a-t-il des signes que tu n'as pas su bien voir?
A+.

Par **bruyere17**, le **13/11/2013 à 11:50**

Bonjour,

Pour répondre à ta question Scheryne77

Mon dossier pour le Procureur avance ... Je ne peux pas trop parler ici ... Sait t' on jamais ... En ce qui concerne les angoisses que nous avons a peu près toute pour ce genre d' histoire ... Prenez sur vous ... A la limite ... Si vous avez peur de la réaction de vos maris ... Il y a des foyer qui sont la pour ca ... Moisse ... Ce que tu as dit sur les Préfectures de Police est faux ... Suffit de rechercher sur un moteur de recherche ... Et tu verra qu' il n' y a pas qu' à PARIS ... Qu' il en en a ... Heureusement pour nous ...

Par **moisse**, le **13/11/2013 à 16:56**

Bonjour,

[citation]... Moisse ... Ce que tu as dit sur les Préfectures de Police est faux [/citation]
C'est vrai. Il n'existe que la Préfecture de police de Paris, et depuis 2012 celle de Marseille. Inutile de faire passer des vessies pour des lanternes, aucun moteur de recherche ne vous indiquera ce qui n'existe pas.
Désolé de confirmer.

Par **sheryne77**, le **14/11/2013 à 14:21**

bonjour aicha29

vue ta question cela veut dire que tu as divorcé sa duré longtemp j espère que cela est passé comme tu vulais et que tu as pu prouver ce qil t as fait subir
dit moi as tu porter plainte pour mariage frauduleux comme tu lavait prévu avant et quelle retour tu as eu du
procureur et as tu pu lui bloquer sa carte?
entout cas malgré cela jespère que tu vas mieux et quetu puisse continuer a mieux vivre
merci a tous les bénévoles